

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA18-10-0004**

**RÈGLEMENT RGCA18-10-0005**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA18-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 2 421 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

RGCA18-10-0005 soit le Règlement autorisant un emprunt de 303 000 \$ pour les travaux de réaménagement des parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 27 février 2018.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate